

Désignation de l'entreprise : SARL 13 QUAI DE SUFFREN		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 13 QUAI SUFFREN		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 3 9 9 3 9 8 5 0 2 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N, clos le. 31122023					
		N-1 31122022					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	36 588	AC		36 588
		Constructions	AP	329 291	AC	329 291	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 090	AU	1 090	
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (G)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	366 969	BK	330 381	36 588	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	322	CA	322	296
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 162 199	CG	1 162 199	1 026 979	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	1 162 521	CK	1 162 521	1 027 275	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1 529 489	1A	330 381	1 199 108	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Désignation de l'entreprise SARL 13 QUAI DESUFFREN		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :807 622.....)	DA	807 622	807 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	196 361	62 673
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	132 721	133 688
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 136 704	1 003 984
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		273
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	61 404	52 837
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		197
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 000	6 573
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	EB			
Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	62 404	59 880	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 199 108	1 063 863	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont <input type="checkbox"/> Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	62 404	59 880
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		273	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S.A.R.L au capital de 807 622,00 Euros
Siège social : 13 QUAI SUFFREN
83990 ST TROPEZ

RCS DE FREJUS 399.398.502.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 15/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 15 février à 9 heures, les associés de la société 13 QUAI DE SUFFREN, S.A.R.L au capital de 807 622,00 Euros, se sont réunis au siège social : 13 QUAI SUFFREN - 83990 ST TROPEZ

Sont présents :

- Magali BONOMI porteur de 76 parts sociales
- Cécile JACOBS porteur de 726 546 parts sociales
- La SARL CECILE, représentée par Cécile JACOBS gérante, propriétaire de 81 000 parts sociales.

L'assemblée est présidée par Madame Cécile JACOBS, gérante, qui constate que la totalité du capital est représentée et que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose alors sur le bureau :

- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte des résolutions proposées.

Puis, le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été mis à la disposition des associés quinze jours avant la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et les associés confirment, chacun pour leur part, avoir eu connaissance de ces documents dans les délais prescrits.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023
- quitus au gérant,
- affectation des résultats,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- rémunération de la gérance.

Mention est faite de la dispense de rapport de gestion du gérant.

Paraphes



Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31/12/2023 décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit un bénéfice net comptable de 132 721 € au poste réserve légale pour la somme de 80 762 € et au poste report à nouveau pour la somme de 51 959 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les conventions réglementées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve ces conventions telles qu'elles lui sont présentées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, étant observé que chaque associé successivement intéressé par chacune des conventions n'a pas pris part au vote le concernant.

QUATRIEME RESOLUTION

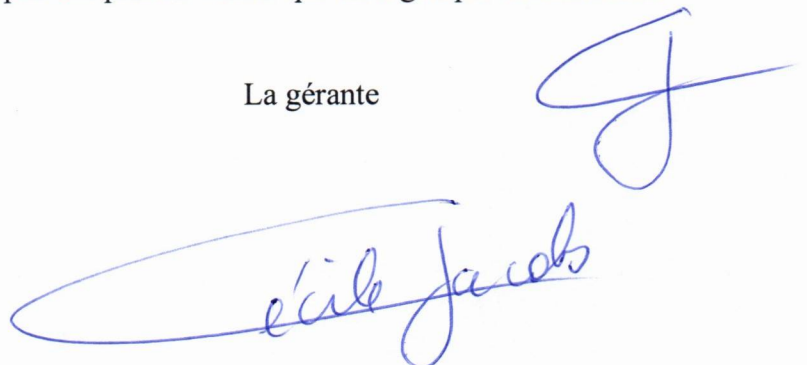
L'assemblée générale constate l'absence de rémunération brute allouée au gérant au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui est signé par les associés.

La gérante

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Evelyne Jacobs', is written over the printed name 'La gérante'.